

# Jacques Mimran et la « Guerre des moulins » : chronique d'une « Rébellion » économique

Hervé N. Allangba

Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny  
Abidjan (Côte d'Ivoire).

## Introduction

« Je ne propose même pas que l'on donne aux indigènes qui le méritent 1.000 francs à l'hectare. Je propose 500 francs, parce que vous n'avez pas, vous, de frais de rapatriement, vous n'allez pas en France et vous ne mangez pas de pain »<sup>1</sup>.

Jean Rose, alors président du Syndicat Agricole de Côte d'Ivoire<sup>2</sup>, avait certainement à cœur de souligner par ces propos péremptores rapportés par Gabriel Dadié<sup>3</sup> et cités par Félix Houphouët-Boigny<sup>4</sup>, qu'assurément, sous des dehors étincelants et comme pour porter la contradiction aux thèses officielles de Paris, empreintes de trop d'optimisme, tout un fossé continuait de séparer Blancs et Noirs au sein de la Communauté Franco-Africaine. Où, comme une sorte de réplique tardive de la notion d'indice encéphalique de Vacher de Lapouge aux temps forts de la discrimination biologique des races humaines, la qualité de vie se mesurait au moyen de quelques kilogrammes de pain de plus ou de moins consommés dans les ménages de l'Afrique française.

Mais manifestement, notre grand colonial n'était pas bien inspiré. Parce que, comme le déclarera en 1950 Félix Houphouët-Boigny devant la Commission par-

lementaire sur les événements survenus en 1949 en Côte d'Ivoire :

« Nous étions alors en pleine guerre, sous l'occupation allemande. Les planteurs métropolitains, qui pouvaient aller dans la métropole se joindre à leurs frères qui luttèrent contre l'occupant, refusaient de s'y rendre. La plupart se sont fait affecter dans nos territoires, et ce sont ces hommes là qui parlaient de rapatriement au moment où il fallait aider les planteurs à vivre jusqu'à la fin des hostilités »<sup>5</sup>.

Ensuite, parce que les statistiques indiquaient à l'époque que la consommation de farine de blé en A.O.F. avait plus que triplé en neuf ans, passant de 21 671 tonnes en 1947 à 79 754 tonnes dont 55 574 tonnes importées et 34 180 tonnes produites localement (MOUSSA 1957 : 117 - 120).

Enfin, et peut-être surtout, parce que sur le front d'une guerre non déclarée (la « guerre des moulins ») mettant aux prises, depuis 1939 la meunerie métropolitaine et la meunerie naissante des colonies françaises de l'Afrique Noire, Jacques Mimran, en pionnier et comme une préfiguration des luttes idéologiques en matière de mise en valeur de l'empire colonial français, semblait

<sup>1</sup> Audition de M. HOUPHOUËT-BOIGNY, in Rapport n°11343 sur les incidents survenus en Côte d'Ivoire (Rapport Damas), séance du mercredi 31/05/50, Tome I, Annexes, P. 6.

<sup>2</sup> Organisation commune, jusque en 1944, aux planteurs africains et européens. Jean Rose en était Président, ainsi que de la Confédération des Associations Agricoles et Industrielles de l'Afrique Française, et enfin, de l'Association des colons de Côte d'Ivoire. Assurément, le titre très prisé à l'époque, de grand colonial, n'était pas usurpé.

<sup>3</sup> Né le 14 mai 1891 à Assinie, il fut commis des Postes et Télégraphes, membre fondateur et secrétaire à la Propagande du Syndicat Agricole Africain.

cf. G. Camgah et S.P. Ekanza, *La Côte d'Ivoire par les textes*, Abidjan, NEA, 1978, P.176.

<sup>4</sup> Né le 18 octobre 1905 à Yamoussoukro, membre fondateur et président du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI - 1946), membre fondateur et inspirateur du Rassemblement Démocratique Africain (RDA - 1946).

<sup>5</sup> Déposition de M. Houphouët - Boigny, Rapport n°11343 sur les incidents survenus en Côte d'Ivoire (dit Rapport Damas), séance du mercredi 31 mai 1950, Tome I, Annexes, Page 6.

l'avoir largement emporté sur de redoutables adversaires : les forces politiques alliées aux milieux industriels et financiers de la métropole ou dominées et orientées par ces mêmes milieux. L'arme utilisée par Jacques Mimran, chef d'une véritable « rébellion économique », était insoupçonnée et d'une redoutable efficacité : l'audace mise au service de l'expérience, et la parfaite connaissance de l'échiquier politique français où le jeu subtil des alliances laissait clairement prédominer les intérêts économiques et financiers.

La présente étude tentera de restituer, à partir de sources historiques de première main, l'ambiance de cette guerre d'intérêts divergents. Elle essaiera, pour ce faire, de

décrire, comprendre et apprécier de façon particulière, les luttes stratégiques et tactiques qu'engagea, et très souvent, que gagna Jacques Mimran. Elle risquera enfin de présenter un résultat tangible engrangé par ce « rebelle » d'un genre nouveau : les Grands Moulins de Dakar, saisis avec toute leur charge symbolique dans un contexte historique où l'édifice colonial était fouetté par des vents de plus en plus violents et présentant déjà, de nombreuses fissures.

Elle sera donc, davantage une chronique qu'autre chose, et nous disons bien, parce que les faits historiques nous ont permis d'éclairer certaines pistes, que ce sera la chronique d'une véritable « rébellion économique ».

---

## Les grands moulins de Dakar : plus qu'un projet industriel, une « rébellion » économique

En dehors des Moulins de l'A.O.F., spécialisés dans le traitement du mil et du maïs, en vue d'en extraire des semoules, et de quelques boulangeries destinées à satisfaire les besoins d'une clientèle d'Européens et assimilés africains, la minoterie et les industries dérivées étaient, avant 1947, à peu près inexistantes en A.O.F. Ce n'était cependant pas faute d'initiative dans ce secteur d'activité. Depuis 1939, un projet de combinat de minoterie avait été élaboré et porté à la connaissance de Georges Mandel, alors ministre des Colonies, avant son assassinat en 1940 par la Milice de Vichy. Seule la réalisation sur le terrain se faisait encore attendre. Cela dura jusqu'en 1947.

### De la Minoterie des Zaers aux Grands Moulins de Dakar : Casius Belli

Sous pli confidentiel n° 1659 du 22 juillet 1939 adressé au directeur de Cabinet du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française pour information du chef de la fédération, le directeur de la Sûreté Générale, dans une notice de renseignements très détaillée, s'est employé à fournir des informations sur un homme en séjour d'affaires depuis le 11 juillet courant au Grand

Hôtel, 2, rue Scribe, dans le 9<sup>e</sup> Arrondissement de Paris, où il occupait seul une chambre, pour un loyer journalier de 64 francs. Il y avait séjourné du 27 janvier au 30 mars 1939, aux mêmes conditions<sup>6</sup>.

Cet homme, c'était Jacques Mimran, né le 23 janvier 1913 à Saïda (Oran). Industriel et financier israélite marocain, il dirigeait déjà à Rabat, la Minoterie des Zaers.

Il était en séjour à Paris pour chercher des concours financiers et techniques, dans la perspective de la construction à Dakar d'une minoterie et de silos modernes devant permettre d'assurer, en totalité, la fourniture des farines panifiables non seulement à l'Afrique Occidentale Française, mais aussi, l'approvisionnement des colonies étrangères au groupe A.O.F.

D'après des estimations d'experts, les fonds nécessaires à la réalisation de ces projets seraient de l'ordre de 40 millions de francs.

Après la mise en marche des moulins, Jacques Mimran se proposait d'importer les blés du Maroc et de l'Algérie à Dakar pour en extraire la farine. Il escomptait ainsi provoquer une baisse très sensible du prix de revient de cette marchandise, ce qui entraînerait une augmentation proportionnelle de la consommation du pain au sein de la population indigène.

---

<sup>6</sup> Notice de renseignements relatifs à M. Jacques Mimran, par directeur de la Sûreté générale, directeur de Cabinet du gouverneur général de l'A.O.F., 22/07/39, A.R.S., 2Q2 (1)

Pour ce faire, Jacques Mimran a accompli de nombreuses démarches et pressenti différentes personnalités pour obtenir les concours financiers qui lui étaient nécessaires. Son idée avait l'avantage de retenir l'attention d'un certain nombre d'hommes d'affaires et des pourparlers avaient été effectivement engagés dans le sens d'une concrétisation rapide du projet. Il avait également demandé des devis à plusieurs firmes spécialisées dans le domaine de la minoterie. Parmi celles-ci, la Société SOCAM, 17, rue Bachaumont, 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris, qui avait donné son accord de principe pour procéder à l'installation des appareils de mouture. Mais cette société estimait devoir attendre quelque peu avant de s'engager, afin que des garanties financières tangibles lui fussent données <sup>7</sup>.

La suite de la notice nous paraît devoir être très largement citée :

« Monsieur Mimran se targue d'avoir obtenu du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française une importante concession de terrains pour l'édification des divers bâtiments. Enfin, d'après ses dires, les plans auraient reçu l'agrément des services de l'armée, appelés à donner leur avis en raison de l'intérêt militaire que peuvent présenter des immeubles de cette importance à proximité du port de Dakar. Dans son entourage, M. Mimran donne l'impression d'être novice en affaires et quelque peu illuminé <sup>8</sup> »

### Jacques Mimran : « novice en affaires », « illuminé » ou fin stratège ?

Le Directeur de la Minoterie des Zaers et promoteur des Grands Moulins de Dakar en formation, n'était ni le « novice en affaires », ni l'« illuminé » qui est dépeint dans cette notice biographique. Il formait avec son frère Emile Mimran, le duo dirigeant des Grands Moulins du Littoral en pleine activité à Rabat. Son séjour à Paris, objet de l'essentiel de la notice susvisée, lui permit d'obtenir, en vue de la constitution du capital initial des Grands Moulins de Dakar, notamment, le concours financier d'un groupe d'agrariens de l'Aisne à hauteur de 30 %,

de la famille de Ferdinand de Lesseps pour 12 %, de la Banque Rothschild pour 8 %. Son propre groupe, les Grands Moulins du Littoral, veilla à se réserver la majorité des parts, nécessaire pour lui assurer le contrôle de la société naissante : 36 % <sup>9</sup>.

En février 1939, pendant que Jacques Mimran était en séjour à Paris, le gérant de la Minoterie des Zaers, qui en assurait la direction intérimaire, avait pris contact avec Georges Mandel, ministre des Colonies, à qui il avait adressé directement une lettre pour l'informer que sa société, « en collaboration avec un groupe important d'industriels, tous Français », venait « de décider et arrêter définitivement, après de nombreux mois d'études approfondies, la construction à Dakar d'une minoterie d'une capacité de stockage d'environ 300 000 quintaux » <sup>10</sup>. L'homme d'affaires ne se priva pas de se féliciter de la clairvoyance du ministre des Colonies et d'insister sur les avantages considérables que « notre belle colonie » allait tirer de « cette audacieuse réalisation qui nécessite un investissement de l'ordre de 25 000 000 de francs environ » <sup>11</sup>. L'occasion avait été judicieusement mise à profit pour faire état des soutiens dont bénéficiait le projet, même dans les milieux politiques, et pour solliciter l'appui personnel du ministre :

Les efforts inlassables que vous faites en faveur de l'essor de nos colonies n'ont pas été sans nous encourager grandement, persuadés que vous ne manquerez pas d'accueillir favorablement notre initiative et lui réserver votre bienfaisant appui. Et c'est là le sentiment de tous nos amis parmi lesquels M. Fabius de Champville, vice-président d'un de nos grands partis républicains, lui-même colonial de vieille date qui nous avait d'ailleurs remis pour vous un mot, qu'il ne nous a malheureusement pas été possible de vous faire tenir ...

Nous serions particulièrement heureux de vous entretenir plus amplement de cette question. Aussi, nous permettons-nous de solliciter de votre haute bienveillance la faveur d'une audience pour notre Directeur, Monsieur Jacques Mimran, actuellement de passage à Paris, Grand hôtel, Place de l'Opéra <sup>12</sup>.

<sup>7</sup>. Id., Ibid.

<sup>8</sup>. Id., Ibid.

<sup>9</sup>. In Economie et Politique, n°5 - 6, 1954, pp119 - 120.

<sup>10</sup>. Lettre du gérant de la Minoterie des Zaers à Georges Mandel, ministre des Colonies, 11 février 1939, A.R.S., 2 Q71 (74).

<sup>11</sup>. Id., Ibid.

<sup>12</sup>. Id., Ibid.

Le Directeur de la Minoterie des Zaers et principal initiateur du nouveau projet, donna les preuves d'une parfaite connaissance de la matière et du terrain. Il se savait engagé dans une lutte dont l'issue dépendait en grande partie du degré de rigueur qu'il aurait été capable d'atteindre. Il conçut et appliqua un plan de bataille en quatre points principaux, tous orientés de façon à mettre en exergue, davantage les intérêts des autorités coloniales et des populations colonisées, que ceux de l'entreprise en formation.

Par lettre-avion n° 1099 du 20 février 1939, Paul Devinat, alors directeur des Affaires économiques au ministère des Colonies, agissant par ordre du ministre, informa le Gouverneur Général de l'A.O.F. de la requête introduite dix jours plus tôt par le Directeur de la Minoterie des Zaers. Il prit soin d'attirer l'attention du Gouverneur sur l'intérêt du projet et de l'inviter à « accorder à l'intéressé toutes facilités compatibles avec les règlements en vigueur »<sup>13</sup>.

Par cette correspondance, le Directeur des Affaires Economiques semblait n'avoir pas jugé nécessaire de tenir copie de la requête de la Minoterie des Zaers au Gouverneur Général. Rien, en l'état actuel de nos sources, ne permet d'affirmer que c'était là, une omission délibérée, révélatrice d'une carence administrative avérée. Rien, non plus, ne permet de savoir si cela plut, ou non, au Ministre des Colonies. Celui-ci dut cependant, par lettre- « avion-confirmation » du 26 février 1939, informer directement le Gouverneur Général de l'A.O.F. de la requête de Jacques Mimran, dont il lui tint dûment copie<sup>14</sup>.

Rue Oudinot, on ne semblait pas vouloir marquer beaucoup d'empressement. Jacques Mimran, lui, avait intérêt à aller vite. Dans un « rapport à Monsieur le Gouverneur Général de l'A.O.F. » transmis de Paris, siège provisoire des Grands Moulins de Dakar, le 19 avril 1939 et reçu sous le n° 719/SE du 24 avril 1939, il s'attacha à situer « très exactement cette question dans son ensemble »<sup>15</sup>. Ce document contenait le plan de lutte en quatre points du « rebelle », que nous exposons ci-après :

### **La consommation du pain dans les colonies : un objectif à atteindre, un besoin à créer et à satisfaire**

L'un des objectifs essentiels du projet Grands Moulins de Dakar consistait à susciter au sein de la population africaine colonisée, de nouvelles habitudes alimentaires en intégrant à son régime alimentaire traditionnel, une quantité toujours plus renforcée de pain. Compte tenu de ce que les périphéries coloniales représentaient de vastes marchés réservés à certaines branches de l'économie métropolitaine, Jacques Mimran et ses associés ne pouvaient pas viser mieux. Les Grands Moulins de Dakar devaient, sous ce rapport précis, contribuer à résorber les excédents de blé métropolitain. La nouvelle société se proposait d'entreprendre à cet effet, « une action méthodique en vue de vulgariser la consommation du pain parmi les masses indigènes »<sup>16</sup>. Tâche apparemment aisée :

« Les nombreux essais pratiques réalisés sur place même à des endroits très différents ont apporté la preuve que non seulement l'indigène n'était point ennemi du pain, mais qu'au contraire il en était très friand et c'est là une des raisons qui ont milité en faveur de cette création. Deux choses font que l'indigène ne consomme actuellement que très peu de pain. En premier lieu, son prix très élevé par rapport à celui de la farine, ensuite sa qualité. Il convient donc, à l'instar du Maroc, d'étudier en accord avec les autorités locales la fabrication de plusieurs types de farines susceptibles d'être livrées à la consommation indigène à des prix extrêmement réduits<sup>17</sup> ».

Tâche, tout de même, de longue haleine, dont Jacques Mimran et ses associés avaient pleine conscience et à laquelle ils n'hésitèrent pas à s'attaquer :

« Il s'agit là bien entendu d'un travail d'éducation de longue haleine et dont les résultats, susceptibles de contribuer très heureusement à la résorption des excédents métropolitains, ne pourront se faire sentir que beaucoup plus tard<sup>18</sup> ».

<sup>13</sup> Paul Davinat, directeur des Affaires économiques, P.O. du ministre des Colonies, à gouverneur général de l'A.O.F., n°1099 du 20 février 1939, avec copie de la lettre du 11/02/39 du gérant de la Minoterie des Zaers, A.R.S., 2Q72 (74).

<sup>14</sup> Lettre « avion - confirmation » de Georges Mandel, ministre des Colonies à gouverneur général de l'A.O.F., n°1099 du 26 février 1939, A.R.S., 2Q2 (74).

<sup>15</sup> Directeur des Grands Moulins de Dakar à gouverneur général de l'A.O.F., 18/02/39, A.R.S., 2Q71 (74).

<sup>16</sup> Rapport du directeur des Grands Moulins de Dakar au gouverneur général de l'A.O.F., 18/04/39, A.R.S., 2Q71 (74).

<sup>17</sup> Id., Ibid.

<sup>18</sup> Id., Ibid.

Ces résultats se firent sentir, en effet. Mais beaucoup plus tôt que ne l'avait prévu le programme d'éducation. Ils se traduisaient en termes de pression de marché.

### **La pression du marché de pain en A.O.F. comme objectif et justification de l'initiative**

L'autre intérêt stratégique majeur visé par les Grands Moulins de Dakar, en dehors de la transformation programmée des habitudes alimentaires des Africains, consistait en la garantie d'approvisionnement des colonies en farines panifiables en cas de conflits armés. La deuxième guerre mondiale éclata en septembre 1939, soit huit mois seulement après les premières démarches effectuées en direction de la Rue Oudinot. Elle empêcha une société encore au stade de projet de mesurer en termes réels, l'efficacité de sa stratégie. Les hostilités entraînèrent en effet, très rapidement, un train de mesures de rationnement auxquelles était assujettie une population africaine chaque année plus nombreuse à consommer du pain. En Côte d'Ivoire par exemple, on fit remarquer que « ces mesures étaient nécessaires pour faire face aux difficultés de ravitaillement découlant du manque de navires marchands, du blocus et de la guerre en mer »<sup>19</sup>. Et même si, selon les autorités d'Abidjan, elles ne visaient que la population européenne dont la base de l'alimentation était constituée de denrées de provenance extérieure<sup>20</sup>, un rapport économique de 1946 permet de constater qu'en matière de rationnement du pain, toute une rubrique des registres concernait la population africaine<sup>21</sup>.

A la date du 1er janvier 1946, 9 892 cartes de rationnement étaient octroyées à la population européenne dont 7 231 pour adultes, 1296 pour jeunes et 1365 pour enfants. A cette date, la population africaine, dont la base alimentaire n'était pas constituée de denrées importées, bénéficiait de 4 440 cartes.

Au 30 septembre 1946, 11 311 européens bénéficiaient de la carte de rationnement (14,34 % d'augmentation), contre 5 580 bénéficiaires africains (20,43 % d'augmentation)<sup>22</sup>.

Au niveau des fédérations A.O.F. et A.E.F. et le Cameroun, qui constituaient l'essentiel du marché visé par les Grands Moulins de Dakar, les besoins en farines panifiables étaient d'importance à inciter à l'initiative. En 1955, année où, après une lutte épique, les Grands Moulins de Dakar entrèrent en production, on s'aperçut que seize années plus tôt, Jacques Mimran et ses associés avaient parfaitement identifié un marché appelé à exercer une énorme pression sur les meuneries locales et étrangères. A cette date, les besoins en farines panifiables de l'ensemble A.O.F. - A.E.F. - CAMEROUN, se chiffraient à 106 700 tonnes dont 22 700 tonnes produites par les Grands Moulins de Dakar naissants, 14 000 tonnes par les Moulins de l'A.O.F.<sup>23</sup> et 80 000 tonnes importées principalement de la métropole.

Les années ont souvent donné raison aux visionnaires. Incontestablement, Jacques Mimran en était un. Il finit donc par avoir raison. Seize ans plus tôt, un projet de la taille des Grands Moulins de Dakar pouvait difficilement tirer justification de la seule pression d'un marché de pain, et même de farine, dont peu de personnes étaient capables d'imaginer les possibilités de développement. Il en fallait beaucoup plus pour convaincre Paris et Dakar de la viabilité de l'affaire.

### **Geste de séduction : le conditionnement des arachides sénégalaises**

La toute première correspondance informant le ministre des colonies du projet des Grands Moulins de Dakar, ce 11 février 1939, avait fait état de « nombreux mois d'études approfondies » auxquelles s'étaient préalablement consacrés les dirigeants de la Minoterie des Zaers, avant de décider et arrêter définitivement la construction à Dakar d'une minoterie d'une capacité de stockage d'environ 300 000 quintaux<sup>24</sup>.

Grands Moulins de Dakar n'étaient pas conçus comme une simple unité de minoterie

Approfondies, les études préalables l'ont été, de façon manifeste. C'était un combinat. Indépendamment des

<sup>19</sup> Rapport économique annuel - 1940, par le gouverneur Hubert Deschamps, A.R.S., 2Q40/8

<sup>20</sup> Id., Ibid.

<sup>21</sup> Rapport sur la situation économique de la Côte d'Ivoire au cours de l'année 1946, A.R.S., 2Q46 / 67.

<sup>22</sup> Id., Ibid.

<sup>23</sup> Les Grands Moulins de l'A.O.F., trituraient principalement le maïs et le mil local.

<sup>24</sup> Gérant de la Minoterie des Zaers à ministre des Colonies, 11/02/39, A.R.S., 2Q71 (74).

activités meunières proprement dites, le complexe devait en effet comporter un ensemble de docks-silos, affectés au stockage des arachides dont le Sénégal était le plus gros producteur.

Le projet de conditionnement de l'arachide, principale source de revenus des Africains, composant essentiel du commerce de la Colonie du Sénégal, produit réputé fragile et de grande utilité industrielle, avait de quoi séduire et la Rue Oudinot et Dakar. Et pour qu'elle fit effectivement mouche, on prit soin d'en exposer dans une longue correspondance du 5 avril 1939 adressée au ministre des Colonies, qui la reçut le 18 avril 1939 à Paris sous le numéro 680, les multiples avantages.<sup>25</sup> Véritable stratégie de séduction, le plaidoyer était fondé sur l'idée géniale de construire des docks-silos, afin d'en faire un puissant régulateur du marché qui, en offrant à l'indigène la possibilité d'entreposer sa récolte, lui permettrait de bénéficier des cours les plus avantageux, sans avoir à s'occuper lui-même de la nécessaire opération de dessiccation<sup>26</sup> :

« Il est en effet permis d'affirmer avec force qu'en offrant aux indigènes les possibilités d'un stockage sans aléas (dessiccation) leur utilisation rationnelle, surtout si elle est étudiée en collaboration avec les Sociétés Indigènes de Prévoyance, en fera un puissant régulateur du marché, ce qui ne sera pas sans contribuer très sensiblement au relèvement des cours locaux. Ajoutons que ces silos sont spécialement conçus pour assurer dans des conditions parfaites, le stockage en vrac et la manutention entièrement mécanique (déchargement et si possible chargement sur vapeur) des arachides en coques et décortiquées à la cadence de 200 tonnes environ à l'heure<sup>27</sup> ».

S'intéresser au conditionnement de l'arachide sénégalaise constituait en soi une preuve évidente de grande connaissance des réalités socio-économiques outre-mer.

La mise en valeur économique de la Colonie du Sénégal a précédé de plusieurs décennies, celle des autres colonies de l'A.O.F. Elle était fondée sur l'exploitation à

grande échelle de l'arachide. Les colonisateurs s'étaient résolus à faire croire que les terres du Sénégal n'étaient bonnes qu'à la production arachidière. Celle-ci avait déjà commencé à grande échelle dès 1885 le long de la voie ferrée. Elle atteignait à cette époque 45 000 tonnes en coques. En 1914, elle grimpa à 200 000 tonnes. La campagne 1936-1937 fut un record : elle enregistra 600 000 tonnes. La courbe de la croissance normalisée accuse un taux moyen de 8,8 % par an entre 1885 et 1914, et de 2,7 % entre 1918 et 1940 (AMIN 1971 : 24).

En 1946, l'arachide continuait de fournir les 9/10e en valeur des exportations du Sénégal et sa part en valeur dans les exportations de l'A.O.F. représentait 61 %. En 1938, soit une année avant les premières démarches officielles au titre du projet des Grands Moulins de Dakar, le volume d'arachide exporté (629 000 tonnes) était représenté pour plus de 50 % (369 000 tonnes) par les arachides en coques.

Après la guerre, les arachides n'étaient certes plus essentiellement exportées en coques (désormais, environ 20 000 tonnes seulement). Mais 250 à 300 000 tonnes l'étaient sous forme de produit décortiqué, et 200 à 280 000 tonnes sous forme d'huile brute et de tourteaux (Suret-CANALE 1977 : 204).

Au regard de ce qui précède, il est permis de soutenir que le jeu en valait bien la chandelle. Le 26 février 1939, le ministre des Colonies n'hésita pas à accorder son appui aux promoteurs du projet. Confirmant sous pli-avion n° 1099, auprès du Gouverneur de l'A.O.F., le courrier de Paul Devinat, Directeur des Affaires Economiques, le ministre des Colonies se fit fort d'appeler l'attention des autorités de Dakar sur l'intérêt de ce projet et les pria de « vouloir bien accorder (sic) à l'intéressé toutes facilités compatibles avec les règlements en vigueur ». Et, côté Rabat, la banque des idées était plutôt prospère. Jacques Mimran y puisa<sup>28</sup> un argument supplémentaire de poids : approvisionner en farines panifiables, à partir des Grands Moulins de Dakar naissants, outre les colonies de l'A.O.F., celle de l'A.E.F. et le Cameroun.

<sup>25</sup> Directeur Grands Moulins de Dakar à Ministre des économies, 5/04/39 A.R.S., 2Q715(74)

<sup>26</sup> Rapport du Directeur des Grands Moulins de Dakar au gouverneur général de l'A.O.F., 18/04/39, A.R.S., 2Q71(74)

<sup>27</sup> Id., Ibid.

<sup>28</sup> Lettre-confirmation du ministre des colonies au Gouverneur Général de l'A.O.F., n°1099 du 26 février 1939, A.R.S., 2Q71(74).

### Judicieux : l'approvisionnement de l'A.O.F. et des « colonies étrangères »

Une « note au sujet du projet présenté par Jacques Mimran au nom de la future société Les Grands Moulins de Dakar », rédigée le 26 juillet 1939 par le Directeur des Services Economiques, permet de se rendre compte qu'en six mois, le dossier du combinat meunier de Dakar s'est imposé à l'administration coloniale. Se référant aux différentes correspondances et déclarations de Jacques Mimran, l'auteur du document y exposa avec une grande précision, le chapitre relatif au ravitaillement des Colonies en farines panifiables.

L'approvisionnement en question devait s'effectuer selon deux axes préalablement identifiés :

- d'abord, toutes les colonies étrangères d'Afrique Occidentale par le traitement des blés marocains et argentins.
- ensuite et enfin, toutes les colonies de l'A.O.F. et de l'A.E.F., par le traitement des blés marocains à prélever cette fois sur le contingent admissible dans la métropole en franchise des droits de douanes.

Il s'agit donc d'un programme en deux parties dont la première, selon le directeur des Services Economiques, apparaissait, à la fois, comme la plus importante et la plus séduisante :

« La plus importante, parce que les quantités de blés à traiter pour l'étranger sont le quadruple environ de celles qui sont prévues pour les colonies françaises ;  
La plus séduisante, parce qu'elle doit permettre à une usine installée en territoire français d'approvisionner en farines des colonies étrangères qui jusqu'ici utilisaient des produits canadiens et marocains »<sup>29</sup>.

Mais pour mener à bien cette tâche qui, à en croire Jacques Mimran lui-même, devrait normalement procurer au port de Dakar, au bas mot, un trafic supplémentaire de 250 000 tonnes, il s'imposait au complexe industriel naissant de lutter contre la concurrence américaine, belge et anglaise sur le marché africain, notam-

ment de blé. Et lorsqu'une unité industrielle s'installait aux colonies et s'attachait à s'y assurer une part de marché, elle devrait, outre la concurrence étrangère susmentionnée, faire face aux milieux industriels et financiers métropolitains et souvent (et peut-être même, par conséquent) aux autorités de la Rue Oudinot, de Dakar et ses périphéries administratives.

Pour Jacques Mimran, la marche vers la « guerre des moulins » commença par l'affrontement à l'ennemi n°1 de l'homme moderne : la paperasse.

### La guerre des moulins : une guerre non déclarée

#### Coté Dakar, une guerre d'usure : La « marée blanche »

Jacques Mimran entreprit d'introduire et de généraliser la consommation des farines panifiables dans les ménages africains. Il voulut réaliser par ce biais, une condition indispensable au lancement et au développement de ses activités : constituer, à partir de besoins alimentaires nouveaux suscités au sein des masses africaines colonisées, un marché des farines appelé à s'étendre aux dimensions de l'empire français d'Afrique et selon la cadence imprimée à la réalisation du programme colonial d'industrialisation. L'idée était séduisante et, à condition qu'elle pût se concrétiser, de nature à aboutir à un grand succès économique et social. Il fallait, d'emblée, faire face à un écueil de taille : la « marée blanche », expression dont nous peignons dans toute sa féroce détermination, la horde entravante des tâches paperassières.

#### Les premières démarches par le sommet

La toute première lettre faisant mention du projet de réalisation d'un combinat meunier à Dakar date du 11 février 1939. Elle fut directement adressée de Rabat, siège de la minoterie des zaers, à Georges Mandel, ministre des Colonies, sans aucune référence aux autorités de Dakar, qui étaient pourtant les premières concernées par ledit projet. Et ce n'était même pas dans les formes admi-

<sup>29</sup> Note sur les Grands Moulins de Dakar par le directeur des Services économiques, 20/07/39, A.R.S., 2Q2(1).

nistratives conventionnelles, en vue de réaliser une unité inédite en territoire colonial français. On se borna à l'informer que la société les Grands Moulins de Dakar, qui n'était alors, en réalité, qu'au stade de projet, « en collaboration avec un groupe d'industriels, tous français vient après de nombreux mois d'études approfondies, de décider et arrêter définitivement la construction à Dakar d'une minoterie d'une capacité de stockage d'environ 300 000 quintaux »<sup>30</sup>. Cette étude montrera qu'une telle méthode ne plut guère à Dakar, qui le manifesta au moyen de nombreux contre-projets et études, et qu'elle finit par nécessiter une synthèse corrective de la part de Jacques Mimran et de ses associés.

En réalité, le départ par le sommet de la hiérarchie apparaît, au travers de nos sources, comme une mise en évidence délibérée des solides relations « en haut lieu » dont bénéficiaient les promoteurs des Grands Moulins de Dakar. Le gérant-directeur par intérim de la Minoterie des zaers, faisant état de telles relations, citait Fabius de Champville, « vice-président d'un de nos grands partis républicains, lui-même colonial de vieille date ». Celui-ci, prit-il le soin de le souligner, avait très tôt adressé une lettre de recommandation au ministre des Colonies, en faveur du groupe naissant, qui n'a pu malheureusement lui remettre, mais que le gérant se faisait l'agréable devoir de joindre à cette toute première correspondance en sollicitant « la faveur d'une audience pour notre directeur Monsieur Jacques Mimran, actuellement de passage à Paris Grand Hôtel, place de l'Opéra »<sup>31</sup>. Une autre correspondance du 5 avril 1939 rappelait au ministre des Colonies, les entretiens que les fondateurs des Grands Moulins de Dakar avaient déjà eus avec lui « en présence de Monsieur le Sénateur Beaumont », en compagnie du directeur des Affaires économiques de la Rue Oudinot<sup>32</sup>. La même correspondance faisait état de l'intérêt que portaient au nouveau projet, le Président de l'Office National Interprofessionnel du Blé, le Sénateur Patizel<sup>33</sup> et le directeur de cet office, qui tous les deux, ont promis leur « plein et entier concours »<sup>34</sup>.

Nous étions en droit de croire qu'avec de telles relations dans la haute sphère administrative et politique et de

si solides appuis dans les milieux industriels, Jacques Mimran et ses associés pouvaient faire aboutir rapidement leurs démarches. Il n'en fut cependant rien. Si en effet, par lettre-avion-confirmation n° 1099 du 26 février 1939, le ministre des Colonies avait lui-même informé le Gouverneur Général de l'A.O.F. du projet meunier du groupe Mimran en prenant le soin d'appeler son attention sur l'intérêt de ce projet, en lui demandant de bien vouloir « accorder à l'intéressé toutes les facilités compatibles avec les règlements en vigueur »<sup>35</sup>, les autorités de Dakar, elles, se montrèrent très peu coopératives. Elles ne tardèrent pas à manifester par des réactions et des attitudes ouvertement entravantes, de l'amertume et de la frustration.

### Amertume et frustration

Dans une lettre du 24 avril 1939 adressée au Gouverneur Général de l'A.O.F., l'Administrateur de la Circonscription de Dakar et Dépendances, à qui, par lettre du 21 avril 1939, il avait été demandé si une correspondance émanant des Grands Moulins de Dakar aurait été directement adressée et s'il avait un avis à donner sur le projet, écrivit :

« ... J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en aucun moment, je n'ai été saisi directement ni par la Direction de la Minoterie des zaers à Rabat, ni par la société « Les Grands Moulins de Dakar » dont j'ignorais l'existence [...] De toute façon et pour une affaire qui, aux dires des promoteurs, représentera un investissement de l'ordre de 25 000 000 de francs, il eut été pour le moins prudent qu'une personnalité compétente vint préalablement s'enquérir sur place de toutes les contingences locales notamment terrains, accès et voies de communication, force motrice, main d'œuvre, fiscalité, conditions de campagne d'arachides etc. Or, à ma connaissance, aucune enquête de ce genre n'a été effectuée... »<sup>36</sup>.

Ainsi, trois mois après les premières démarches en direction de la Rue Oudinot, les hommes de terrain comme l'Administrateur de la Circonscription de Dakar et Dépendances, pourtant directement intéressés par le projet, étaient toujours tenus à l'écart de toute évolution du dossier. Le Gouverneur Général de l'A.O.F. lui-même

<sup>30</sup> Gérant de la Minoterie des zaers à ministre des colonies, 11 février 1939, A.R.S., 2Q71(74)

<sup>31</sup> Id., Ibid.

<sup>32</sup> Jacques Mimran à ministre des Colonies (copie), Paris, 05/05/39, A.R.S., 2Q2 (1).

<sup>33</sup> Id., Ibid.

<sup>34</sup> Id., Ibid.

<sup>35</sup> Ministre des Colonies à gouvernement général, n°1099, 20/02/39, A.R.S., 2Q71 (74).

<sup>36</sup> Gouverneur des Colonies, administrateur de la Circonscription de Dakar et Dépendances à gouverneur général, n°894/AG, 24/04/39, A.R.S., 2Q71 (74).

ne reçut la première correspondance directe et personnelle de Jacques Mimran que le 24 avril 1939. Celui-ci mit à profit cette lettre pour « déplorer très sincèrement la regrettable confusion qui a fait que nos nombreuses correspondances, et notamment notre rapport du 10 mars dernier à Monsieur le ministre, ne vous aient pas été transmises comme nous l'avons pensé »<sup>37</sup>.

Il en était de même du directeur général des Services économiques de l'A.O.F., personnalité normalement incontournable dans l'instruction d'un dossier éminemment économique et de très forte sensibilité sociale comme celui des Grands Moulins de Dakar. Par lettre-avion n° 1106 /SE/3 du 3 avril 1939 faisant suite à sa dépêche-avion n° 1864 du 25 mars 1939, il fit savoir au ministre des Colonies qu'il continuait d'ignorer presque tout de Jacques Mimran, de son projet industriel et des conditions dans lesquelles celui-ci devait être réalisé. Il se déclara de ce fait dans l'impossibilité de fournir les précisions qu'attendait de ses services, la Rue Oudinot 38. Il se résolut cependant, en dépit d'une frustration et d'une amertume à peine voilées, de faire tenir sous pli officiel, copie d'une étude technique très documentée réalisée à sa demande par les services spécialisés de la direction général des Services économiques de l'A.O.F. La très délicate question des taxes douanières y fut minutieusement étudiée. L'essentiel de la conclusion de cette étude annonça la « guerre des moulins » :

« Il faut signaler cependant que l'installation d'une minoterie provoquera certainement, à plus ou moins bref délai la création d'une fabrique de pâte alimentaire et l'extension de la biscuiterie. **Il y a là, à peu près sûrement, matière à de futurs conflits avec l'industrie métropolitaine**<sup>39</sup> qui débiteront par des réclamations du département de l'Agriculture »<sup>40</sup>.

Ainsi, la guerre d'usure faite de tracasseries administratives et de tâches paperassières infligées de Paris ou de Dakar même à Jacques Mimran, glissa vers un conflit de toute autre nature qui mit aux prises Jacques Mimran et ses associés, la Rue Oudinot, les opérateurs du secteur meunier métropolitain, le Département de

l'Agriculture et les milieux financiers métropolitains.

Dans le cadre de cette étude, nous appelons ce conflit, empruntant en cela la célèbre formule de Pierre Moussa, « la guerre des moulins » (MOUSSA 1957 :117 – 120).

Pourquoi une telle appellation ? quelles furent la nature et les différentes manifestations de cette guerre ? Comment se termina-t-elle et quelles suites eut-elle dans l'évolution des territoires colonisés ? Voilà autant de questions auxquelles tentera de répondre le chapitre que nous abordons à présent.

### **Côté métropole : la « guerre des moulins »**

La « guerre des moulins » telle que nous la cernons dans ce chapitre, est l'ensemble des conflits multiformes nés autour de projets d'implantation d'industries meunières et dérivées dans les périphériques coloniales. Elle apparaissait et mettait en conflit, d'un côté la Rue Oudinot souvent alliée et/ou dominée par les milieux industriels, financiers et commerciaux métropolitains, et de l'autre, les initiatives privées d'origine coloniale, métropolitaine ou étrangère. Nos recherches actuelles nous ont permis de nous faire la certitude qu'en fait, la guerre des moulins n'était qu'une manifestation spectaculaire d'une guerre jamais ouvertement déclarée, mais prenant au fil des ans, le caractère d'un conflit généralisé et inscrit dans la durée. Elle mettait constamment aux prises les intérêts économiques, financiers et (donc) politiques métropolitains, et les intérêts de même nature qui prenaient naissance dans les excroissances coloniales françaises.

Il s'agissait donc, en ce qui concerne la présente étude, d'une guerre économique et financière à l'échelle de toute la Communauté franco-africaine

### **Une guerre économique et financière à l'échelle de toute la Communauté franco-africaine.**

La guerre se déclenchait lorsque certaines industries dites d'amont<sup>41</sup> prenaient naissance au sein des colonies

<sup>37</sup> Directeur des Grands Moulins de Dakar à gouverneur général de l'A.O.F., n°719, Paris (siège provisoire), 19/04/39, A.R.S., 2Q71 (74).

<sup>38</sup> Directeur général des Services économiques de l'A.O.F., gouvernement général p.i. de l'A.O.F. à ministre des Colonies, n°1106/SE/3, Dakar, 03/04/39, A.R.S., 2Q71 (74).

<sup>39</sup> Souligné par nous (H.N.A.).

<sup>40</sup> Note technique de la direction générale des Services économiques relative à la construction d'une minoterie à Dakar demandée par le gouverneur général et adressée au ministre des Colonies, n°396, Dakar, 19/03/39, A.R.S., 2Q71 (74).

<sup>41</sup> Parce qu'elles s'efforçaient de fournir sur place les produits demandés par les populations locales. Les méneuries africaines de l'époque, notamment celle de Dakar, doivent être rangées dans cette catégorie. Et c'est surtout là qu'on enregistrait le plus de heurts avec l'industrie métropolitaine.

et s'efforçaient d'y fournir les produits les plus demandés par les populations locales. Entraient dans ce registre, entre autres, les industries alimentaires : meuneries, huileries, brasseries, etc. Les heurts pouvaient également se produire à l'occasion de certains programmes de modernisation d'unités industrielles déjà installées dans les territoires d'outre-mer. Ce fut le cas en 1955 lorsque, pour faire pièce aux Grands Moulins de Dakar qui venaient d'entrer en fonction, les Grands Moulins de Paris entreprirent de rénover les moulins de l'A.O.F., en projetant même de créer à Abidjan, une minoterie d'une capacité de trituration de 15 000 tonnes. Ce fut enfin et surtout le cas lorsque parut dans le journal LE MONDE du 10 août 1955 un placard conviant des capitaux privés à prendre part à la création de moulins dans certaines villes portuaires de l'Afrique française :

« AFRIQUE FRANCAISE : Recherchons capitaux et techniciens pour installer minoteries de blé tendre dans ports suivants : Conakry : 6 000 tonnes par an - Abidjan : 23 000 tonnes par an - Cotonou : 3 000 tonnes par an - Douala : 15 000 tonnes par an - Pointe-Noire : 6 000 tonnes par an. Les avantages accordés par les Pouvoirs publics aux minoteries locales : marge de mouture quadruplée, monopole des blés de haute valeur boulangère, usage exclusif de l'admission temporaire, permettent des revenus substantiels après amortissement accéléré des investissements. Ecrire n° 6840, LE MONDE PUBLICITE »<sup>42</sup>.

Jacques Mimran et ses associés se virent ainsi confrontés à une féroce concurrence suscitée en Afrique noire même. La « guerre des moulins » prit alors rapidement le caractère d'une lutte entre tendances politiques favorables ou non, à l'industrialisation des colonies françaises dans leur ensemble. Elle préfigurait le débat passionné qui opposa quelques mois plus tard, les indépendantistes et les anti-indépendantistes au sein de la classe politique française. Et Jacques Mimran, une fois encore, sut en tirer le meilleur parti en jouant habilement sur de multiples alliances d'intérêts. Cette stratégie, dont la maîtrise lui venait de sa parfaite connaissance de l'échiquier politique français, constituait la base d'une victoire inattendue.

L'essentiel des analyses du fait colonial, situait désormais au cœur des thèses l'industrialisation des colonies.

### Au cœur du débat : l'industrialisation des colonies

A l'analyse, le projet des Grands Moulins de Dakar avait à la fois, l'avantage et l'inconvénient d'avoir été initié avant la deuxième guerre mondiale (1939), connu et traversé les affres de la guerre (l'entreprise fut inaugurée seulement en Juillet 1955) et enfin, fait l'expérience des choix stratégiques déchirants des années qui précédèrent la grande vague des indépendances africaines (l'une de ses avancées décisives se fit en 1957).

La constitution d'un espace fortement lié au drapeau français avait commencé un peu après la victoire partagée (avec notamment la constitution de l'Union française en 1948), et s'était achevé par la grande vague des indépendances et la signature des accords de coopération et de défense.

Au cours de cette période cruciale, l'empire colonial français apparaissait clairement comme le point d'appui essentiel de la puissance économique de la métropole alors en pleine reconstruction. Toute la stratégie consistait pour la classe politique de cette France là à initier un programme de « mise en valeur » revu et corrigé, de sorte qu'il n'aboutît pas à la remise en question de la sécurité même de l'Etat.

La gravité du problème fut restituée dans un ouvrage fameux (MOUSSA 1957 : 273p), écrit par une éminente personnalité : Pierre Moussa, directeur des Affaires économiques au ministère de la France d'Outre-mer, dont nous citons ce passage :

« On peut estimer que 500 000 Français environ résidant en métropole (dont 300 000 au titre de l'industrie) tirent directement ou à peu près directement leurs revenus du commerce entre la métropole et les pays d'outre-mer : 1 ménage sur 28, en métropole, vit donc grâce à l'existence d'un ensemble français (on estime qu'il y a 14 millions de ménages environ). L'importance du débouché mutuel est donc considérable. Chacun des partenaires, métropole d'une part, pays d'outre-mer d'autre part, doit une partie importante de son activité aux commandes de l'autre partenaire » (MOUSSA 1957 : 62).

<sup>42</sup> Paru dans LE MONDE du 10/08/55, cité par Moussa 1975 : P.120.

Il s'agit donc, manifestement, d'une guerre économique à l'échelle de toute la Communauté franco-africaine, et même, à l'échelle de l'ensemble de l'empire colonial français dont le meilleur révélateur, « le révélateur indochinois », a été admirablement décrit par Jacques Marseille (MARSEILLE 1984 : 462 p).

En A.O.F., nous disons qu'il y eut un vainqueur : Jacques Mimran. Ce fut une victoire que personne, en dehors de lui-même et de son entourage n'attendait. Une victoire « par effraction » pour ainsi dire, en ce qu'elle ressemblait à celle que, selon les Saintes Ecritures, David remporta sur Goliath <sup>43</sup>.

### Et David l'emporta sur Goliath...

Les Grands Moulins de Dakar furent inaugurés en juillet 1955. Il fallait à ses promoteurs, suffisamment de savoir-faire et une forte dose d'audace pour imaginer la nature, l'ampleur et la portée symbolique de leur œuvre.

La consommation de farines panifiables de l'Afrique Noire représentait à cette époque, à peine 2 % de la capacité de production de la meunerie métropolitaine. Mais cette consommation présentait l'avantage d'être en progression constante tandis que celle de la métropole était en recul par rapport à la capacité de production de sa meunerie. En effet, pour une capacité globale de trituration de 140 millions de quintaux, elle n'en triturerait effectivement que 70 millions dont les 2/3 étaient consommés sur place et le tiers restant exporté principalement dans l'empire colonial. Cette situation de suréquipement rendait l'industrie meunière métropolitaine plus vulnérable en cas de rétrécissement, même modeste, de ses débouchés.

Les ingrédients étaient donc réunis pour que le conflit éclatât dès l'entrée en fonction, en juillet 1955, des Grands Moulins de Dakar. La meunerie française et ses intermédiaires, certains milieux politiques et la Chambre de Commerce de Marseille, s'opposèrent immédiatement à cette nouvelle entreprise concurrente.

Les Grands Moulins de Dakar menacèrent de fermer boutique et Jacques Mimran dut recourir à l'assistance de certains avocats de gauche membres du Parlement français pour dénoncer et faire cesser des pratiques relevant du tristement célèbre pacte colonial. Par cette

stratégie, les Grands Moulins de Dakar obtinrent une déprime de 1 000 francs par quintal de blé moulu contre 500 francs au bénéfice de la meunerie métropolitaine, dans la seule mesure correspondant à la quantité de blé moulu destinée à l'exportation. Les Grands Moulins de Dakar renouvelèrent cette sorte de chantage en 1957 et obtinrent du Grand Conseil de l'A.O.F., le relèvement de la subvention à 1 300 francs par quintal de blé moulu, et l'élévation du taux de blutage à 75 % au lieu de 65 % des quantités traitées (SURET - CANALE 1977 : 291 - 292).

Ce furent l'arme fatale et l'assaut final. David, donc, venait de l'emporter sur Goliath. Le regard de Jacques Mimran commençait d'ores et déjà à s'orienter vers la Côte d'Ivoire dont la capitale, Abidjan, enregistra dès 1960 le premier coup de pioche du chantier dont naîtra, trois années plus tard à l'initiative d'Emile Mimran (frère et associé de Jacques), les Grands Moulins d'Abidjan.

Ce sera sous peu, la matière d'un chapitre entier de notre très prochaine étude.

## Conclusion

L'issue victorieuse enregistrée par Jacques Mimran et ses partenaires (toutes origines et toutes qualités confondues), apparaît à première vue comme un résultat inattendu. Les atermoiements et les sarcasmes de la Rue Oudinot, les incohérences et les hésitations de Dakar, n'étaient pas de prime abord, expression de quelque appréhension face aux ambitions, jugées certes démesurées, d'un nouveau venu dans un secteur industriel de très grande sensibilité politique et sociale. Ils en disaient long sur le doute qui habitait les esprits quant à la capacité du promoteur à résister aux écueils, et au degré de foi qu'il s'efforçait à atteindre, et qui l'inclinait à croire que le fruit de l'effort correspondrait à la promesse des fleurs.

En réalité, et par rapport aux qualités que nous avons constamment eu souci de mettre en relief tout le long de cette étude, Jacques Mimran était parfaitement armé pour incarner la stature de David, ce « bout d'homme » intelligent, rempli de foi, maître du terrain et fin stratège et pour l'emporter contre toute attente sur Goliath, le « géant philistin » qui pécha par ignorance du même terrain, de la force de l'expérience et de la foi.

<sup>43</sup> « David vainqueur de Goliath », La Sainte Bible, Genève, Nouvelle édition, Version Louis Segond, 1979, Ancien Testament, 1Samuel 17 versets 1 à 58.

Jacques Mimran n'était donc pas ce « novice en affaires », cet « illuminé » décrit dans les rapports officiels. Il était au reste le directeur d'une minoterie très prospère et très ancienne au Maroc. Il disposait d'un vaste réseau de relations politiques, sociales et dans les milieux des affaires. Sa foi en l'issue victorieuse et la victoire finale par la mise en branle méthodique de tant d'atouts contre les écueils décrits dans cette étude, nous inclinent à affirmer ici et maintenant qu'au fond, le triomphe n'était inattendu que dans les rangs des autres. Lui, certainement, l'attendait et en attendait de légitimes dividendes dont notamment, la maîtrise du marché des farines en Afrique française et l'extension de la sphère de sa notoriété et son influence à tous égards.

Les Grands Moulins de Dakar devinrent rapidement le symbole achevé de l'industrialisation des territoires français d'outre-mer. Ils posèrent en termes concrets la problématique on ne peut plus délicate de l'orientation de la doctrine coloniale, dont les thuriféraires durent dorénavant tenir grand compte dans leurs analyses. Ils permirent d'ouvrir d'autres pistes dont les Grands Moulins d'Abidjan et l'extraordinaire développement de la Panification Industrielle Christian marquèrent des points de culminence et sur lesquels nous nous proposons de revenir dans une très prochaine étude. □

## Résumé Jacques Mimran et la « guerre des moulins » : chronique d'une « rébellion » économique

Fondant cette étude sur des sources historiques de toute première main, nous avons en souci d'y démontrer que par la construction et la mise en fonctionnement effectif, entre 1939 et 1955, des Grands Moulins de Dakar, Jacques Mimran et ses associés (dont Emile, son propre frère) entrèrent en « rébellion » économique contre les exploitants et négociants de blé, les milieux financiers et industriels et les pouvoirs publics français.

L'issue de cette guerre non déclarée, la « guerre des moulins », n'était pas de prime abord favorable à ces « rebelles » d'un genre nouveau. Et pourtant, comme David face à Goliath dans les Saintes Ecritures, ce furent bien eux qui l'emportèrent sur de redoutables adversaires et ouvrirent de ce fait, de larges perspectives sur l'industrialisation des colonies françaises d'Afrique.

**Mots-clés** : Industrie meunière - Minoterie - Grands Moulins de Dakar - Boulangerie - Jacques Mimran - Industrialisation des colonies - " Guerre des moulins " - Métropole - Rue Oudinot. - Ministère des Colonies.

## Abréviations et termes spécifiques

A.R.S. : Archives de la République du Sénégal (Avenue Roume, Immeuble administratif, Dakar ).

A.O.F. : Afrique Occidentale Française.

A.E.F. : Afrique Equatoriale Française.

Rue Oudinot ( 27...) : Siège du Ministère des Colonies, puis du Ministère de la France d'Outre-Mer. Le célèbre Département ministériel d'alors finit par prendre tout simplement le nom de son adresse géographique. Exemple : Matignon, Palais Bourbons, La Maison Blanche.

## Références bibliographiques

AMIN, S., 1971 : L'Afrique de l'Ouest bloquée. Paris, Minuit, 322P.

Marseille, J., 1984 : Empire colonial et capitalisme français. Paris, Albin Michel, 462P.

MOUSSA, P., 1957 : Les chances économiques de la communauté franco-africaine. Paris, Colin, 273P.

SURETE - CANALE, J., 1977 : Afrique Noire : de la colonisation aux indépendances. Paris, Editions Sociales, 430P.

**Abstract** Basing this research on original sources, the autor has tried to demonstrate that for having made and started, between 1939 and 1955, Dakar's Great Mills, Jacques Mimran and his partners (with his own brother Emile Mimran) have found themselves in a véritable position of economical « rebellion » against the french colonialist state, the operators and negociators of corn and financial, industriel, underground and/or ally circles.

The strength links were at first sighth unfavourable to these « rebellions » of a new kind.

But like David facing Goliath in the Holy Scriptures, they were the ones who took it away on formidable opponents and opened for this reason, wide perspectives about the industrilization of the French Africa colonies.

**Key words** : Miller industry - Flour Mill - Dakar's Great Mills - Bakary - Jacques Mimran - Industrialization of Colonies " Mills war " - Underground - Rue Oudinot - Colonies Departement -